

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

29 septembre 1994 - n° 1184
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Un tiens, deux tu ne l'auras pas

Quinze ans de travaux, de tergiversations aussi. L'engagement résolu, ces dernières années, de femmes parlementaires qui, au-delà des clivages partisans, cherchent une solution conforme à l'égalité entre les sexes et convainquent non sans difficulté leurs pairs. Un bon compromis, gage d'un réel progrès social à un coût financier supportable. Et surtout, l'espoir de milliers de femmes de se voir enfin traitées en sujets, et non comme l'appendice de leur conjoint, se voyait réalisé. Enfin reconnue la valeur sociale des tâches éducatives et de la prise en charge des personnes âgées ou handicapées.

Voilà à grands traits l'histoire et les innovations de la dixième révision de l'AVS, tout juste mise sous toit. Voilà le projet que la gauche politique et syndicale de ce pays s'apprête à mettre en pièces en lançant le référendum. On croit rêver.

Motif de ce mauvais rêve: la majorité parlementaire a cru bon d'ajouter en cours de route l'élévation à 64 ans et par étapes de l'âge de la retraite des femmes. Au nom de l'égalité bien sûr, mais avec l'idée mesquine de faire payer la facture à ces dernières.

Certes l'équilibre financier de l'AVS, de par l'évolution démographique, n'est plus garanti à terme. Ce problème devra être résolu au tournant du siècle, dans le cadre de la onzième révision, tout comme la retraite flexible, qui correspond aux besoins et aux désirs des assurés. Et cela dans le respect du principe de l'égalité.

Il est vrai que l'élévation de l'âge de la retraite au moment même où elles obtenaient l'égalité des droits dans l'AVS a été ressenti comme un camouflet par de nombreuses femmes. D'autant plus que simultanément le Conseil national s'appliquait à affaiblir le projet de loi sur l'égalité.

Si la colère est légitime, elle ne justifie pas l'aveuglement. Les améliorations de la dixième révision sont substantielles et immédiates, alors que la retraite à 63 puis 64 ans est programmée pour le siècle prochain seulement. Dans le calcul des avantages et des inconvénients, les pre-

miers pèsent plus lourd, d'autant plus qu'à cette échéance, répétons-le une fois encore, le financement de l'institution devra être revu et la retraite flexible introduite. Le délai est donc suffisant pour reconsidérer ce qui aujourd'hui fait problème. Par contre les femmes ne veulent plus attendre les améliorations promises. Or suivant l'issue du référendum, elle risquent bien d'attendre.

Le scénario des stratégies socialistes frise le ridicule. En cas de victoire, probablement au printemps prochain, ils entendent convoquer une session extraordinaire du parlement et faire adopter au pas de charge la dixième révision, amputée de son volet maudit. Mais avec quelle majorité s'il vous plaît? Croient-ils raisonnablement que la crainte des élections fédérales de l'automne empêchera les partis bourgeois de temporiser? Alors que sont nombreux ceux qui à droite se satisferaient du statu quo actuel. Et si la dixième révision passait le cap de la votation populaire, la gauche affaiblirait sa position dans le difficile débat sur la révision suivante.

En fait ce n'est pas tant le sort des assurées qu'un médiocre calcul électoral qui motive les dirigeants socialistes et syndicaux: profiter d'un mécontentement justifié pour se profiler en période préélectorale et glâner quelques sièges supplémentaires. Une telle attitude, on peut la comprendre de la part d'organisations marginales comme le parti du travail ou les syndicats chrétiens, pas de mouvements responsables. D'ailleurs ce sont ces marginaux qui, il y a des semaines déjà, ont lancé l'idée du référendum. Le PSS et l'USS, une fois encore, n'ont pas su résister et l'ont reprise à leur compte.

Pour l'heure quelques dirigeants ont annoncé dans la précipitation ce référendum — diable, il ne fallait pas être pris de vitesse. La décision formelle doit être avalisée plus tard par les instances compétentes. Y aura-t-il à la base une protestation suffisamment bruyante pour faire entendre raison à la gauche politique et syndicale?

De subtils équilibres

(jd) Il y a quinze jours, nous présentions les arguments des contempteurs les plus radicaux de la démocratie directe. Si les critiques de ces derniers sont parfois justifiées, le remède qu'ils proposent — le régime parlementaire et l'alternance au pouvoir — est loin de convaincre. La solution préconisée fait l'impasse sur les raisons qui ont présidé au développement d'une démocratie consensuelle en Suisse, à savoir l'impérieuse nécessité d'intégrer des forces naturellement centrifuges.

RÉFÉRENCE

Wolf Linder, *Swiss Democracy. Possible Solutions to Conflict in Multicultural Societies*, New-York, 1994, Saint-Martin's Press.

L'ouvrage de Wolf Linder surprend par sa modération, son souci de prendre en considération toutes les facettes d'un système politique complexe.

En effet, dans des textes antérieurs, l'auteur semblait prêt à succomber à la séduction des terribles simplifications que nous dénoncions dans un précédent article (DP n° 1182). Est-ce le fait de s'adresser à un public étranger qui tempère ses ardeurs réformatrices? Toujours est-il que Linder propose une subtile analyse des institutions suisses, présentées dans leur développement historique, et souligne leur rôle essentiel dans l'unification d'un pays qu'aucune de ses caractéristiques ne prédisposait à devenir un Etat moderne.

Dans un premier chapitre, l'auteur brosse de manière synthétique le processus historique qui voit se construire une société multiculturelle par le biais de l'intégration politique.

Institutionnellement, cette construction repose sur les trois piliers du fédéralisme, de la démocratie directe et d'une distribution du pouvoir qui n'exclut pas systématiquement les minorités.

Certes ce succès doit beaucoup aux circonstances de la politique européenne — les grandes puissances ont eu intérêt à promouvoir un Etat neutre au centre du continent. En outre, la réussite multiculturelle helvétique n'est pas sans ombres, comme si la perception de sa fragilité suscitait la crainte à l'égard d'un élargissement de l'expérience: octroi bien tardif des droits politiques aux femmes, difficulté d'intégrer pleinement les résidents étrangers notamment. Néanmoins rien n'indique que le modèle ne puisse subsister, pour autant que soit procédé aux adaptations nécessaires.

L'une d'entre elles touche à l'équilibre entre le principe démocratique et le fédéralisme. Les mouvements démographiques ont modifié l'équilibre initial entre les cantons, les plus petits d'entre eux ayant acquis un pouvoir accru par le biais de leur représentation au Conseil des Etats et de l'exigence de la double majorité lors des votations constitutionnelles. Par ailleurs, les villes, qui abritent une large majorité de la population, n'ont pas encore trouvé leur place dans la structure fédérale.

2 Venons-en aux instruments de démocratie

directe. En s'appuyant sur un riche matériel empirique, Linder présente une description fouillée du fonctionnement de l'initiative et du référendum: taux de participation, types de votants, principaux utilisateurs, niveau de compréhension des citoyens, rôle de la propagande et des moyens financiers notamment. Il montre comment l'arme référendaire a profondément modifié le processus de décision et a conduit à l'intégration des principales forces politiques, favorisant par là les changements progressifs plus que les innovations radicales.

Quant à l'initiative populaire, si elle ne connaît que rarement un succès direct, elle permet d'inscrire à l'agenda politique des thèmes négligés par les autorités et d'accélérer parfois le traitement de certains objets.

En définitive, les institutions de démocratie directe constituent un puissant facteur d'intégration, dont le prix à payer se traduit par une propension à innover avec lenteur. Le défi aujourd'hui pour la Suisse, c'est de trouver des formes de participation qui favorisent mieux l'innovation et l'adaptation à un environnement international changeant, sans courir pour autant le risque de la désintégration politique et sociale. Dans un chapitre conclusif, Wolf Linder tente un passionnant essai comparatif entre la Suisse et les Etats-Unis, entre démocratie directe et représentative.

La démocratie directe, là où elle est implantée, ne représente qu'un correctif à la démocratie représentative. Mais plutôt que de démocratie directe, il faut parler de démocratie «sensible», qui offre aux citoyens la possibilité de désavouer leurs élus et d'exprimer occasionnellement leur préférence, sans intermédiaires. Aux Etats-Unis comme en Suisse, les espoirs de révolution et les craintes de l'anarchie qu'ont suscités les droits populaires quand ils ont été introduits ne se sont pas réalisés.

La Suisse n'est de loin pas une démocratie-témoin, un modèle exportable clés en mains. Elle représente pourtant un exemple de société multiculturelle qui a su développer la coopération politique grâce à des institutions particulières. A ce titre, elle pourrait inspirer d'autres sociétés du tiers-monde et de l'est européen, en proie à des conflits internes aigus. ■

Le bon sens a enfin prévalu

(pi) La question était simple: comment satisfaire aux exigences de l'initiative des Alpes par des mesures qui ne soient pas discriminatoires, c'est-à-dire qui touchent aussi bien les camions suisses que ceux en transit. Elle a été posée à cinq bureaux d'ingénieurs, dont un romand. La solution proposée concrétise la seule voie possible.

REPÈRES

Le 20 février dernier, peuple et cantons acceptaient l'initiative des Alpes, qui laisse dix ans pour exclure tout trafic routier lourd de frontière à frontière et empruntant un passage alpin. L'Union européenne a rapidement fait savoir qu'elle considérerait une interdiction comme une mesure discriminatoire; elle ne se satisfera que de mesures conformes au marché et non discriminatoires.

Après avoir pris connaissance des rapports de cinq bureaux d'ingénieurs, le Conseil fédéral a proposé la solution suivante:

- mise en place de la taxe poids lourds proportionnelle aux prestations, probablement d'un montant de 40 à 50 centimes le kilomètre (la taxe forfaitaire actuelle est d'environ 4000 francs au plus par année);
- perception d'un péage pour les quatre principaux passages alpins;
- programme de promotion du trafic combiné.

La réponse est celle qui avait déjà été esquissée rapidement après l'acceptation du nouvel article 36^{sexies} de la Constitution. Les calculs et pronostics de bon sens établis ce printemps ont ainsi trouvé leur confirmation dans cinq épais rapports.

Le report de trafic souhaité sur le rail se fera donc par contrainte financière. C'est la seule solution qui soit conforme au marché, donc aux exigences de l'Union européenne. Restait à fixer le montant d'un passage à travers la Suisse. En prenant pour base de calcul le coût du contournement de la Suisse pour un camion de 40 tonnes, donc déjà frappé d'interdiction d'une part, le coût de la subvention dont bénéficie un conteneur traversant le pays sur rail d'autre part, on arrivait à une taxe de traversée qui devait osciller autour des 400 francs. Les experts ont tranché. Économiquement, une redevance plus avantageuse ne serait pas dissuasive. Et taxer davantage provoquerait des transferts sur l'étranger. Parallèlement, les infrastructures ferroviaires devront être améliorées, ce qui est de toutes façons prévu avec les nouvelles lignes à travers les Alpes.

Deux taxes

Reste la question du mode de perception. Adolf Ogi, qui pourtant ne veut pas encore entrer dans les détails, a déjà prévu une part sous forme de taxe kilométrique et l'autre sous forme de péage. La première est désormais ancrée dans la Constitution; quant aux péages, ils sont en principe interdits sauf exception décidée par l'Assemblée fédérale. Vu le temps à disposition — une dizaine d'années —, on aurait pu imaginer système plus fin. Il est en effet prévu que les péages seront encaissés électroniquement, un émetteur débitant une carte à puce payée d'avance. Ce seul système pourrait être étendu à l'ensemble du pays, pour percevoir la taxe poids lourds. Au lieu de prévoir deux points de péage par axe alpin, il aurait fallu en prévoir une centaine sur tout le territoire.

Le système est souple, puisque la somme perçue peut varier en fonction du point de passage, de l'heure, etc. Les passages alpins seraient évidemment beaucoup plus fortement taxés que les routes de plaine, ce qui satisferait aux exigences de l'initiative des Alpes et correspondrait aux coûts de construction et d'entretien plus élevés.

Cette souplesse permet de ne pas taxer les trajets effectués dans les zones périphériques,

donc désamorce une des oppositions à la taxe kilométrique, très probablement soumise à référendum.

L'infrastructure à mettre en place est importante, mais le mode de perception est très simple. Ainsi, pas besoin de décompter les distances effectuées à l'étranger, ni de prévoir un contrôle des kilomètres parcourus en Suisse. Cette infrastructure peut être couplée avec un service aux transporteurs, soit la localisation électronique de leurs véhicules, comme cela se met en place pour les conteneurs transportés par chemin de fer grâce à un système d'émetteurs/récepteurs sur les caisses mobiles et à intervalle régulier sur la voie.

Une inconnue

Reste un problème de taille: tous les dispositifs prévus ne permettront pas de respecter la Constitution à la lettre: malgré les contraintes financières et quel que soit le mode de perception, il restera une part non négligeable de camions en transit à travers le pays, empruntant les passages alpins. Mais l'effet sur le trafic intérieur sera tel que, numériquement, les exigences constitutionnelles seront atteintes. On peut se demander si le nouveau dispositif ne devrait pas être soumis au vote en remplacement de l'article 36^{sexies} adopté le 20 février.

Le plus gros problème se pose toutefois dans nos relations européennes. Sitôt les grands principes de son dispositif arrêté, Adolf Ogi s'est empressé de le soumettre à l'UE, dans l'espoir de faire démarrer le paquet de négociations sur les transports, dont dépend le sort de Swissair. Mais notre ministre se présente en gagnant à Bruxelles, alors que le but n'est pas encore marqué. Il eût été plus sage d'attendre que le dispositif soit voté par le parlement et, cas échéant, par le peuple, avant de l'aller vendre à l'étranger. Car une fois de plus, nous aurons bonne mine si le peuple ne suit pas les experts.

Le projet du Conseil fédéral n'est pas le fruit d'un travail politique, mais matérialise la seule voie possible. L'audace, c'eût été de mettre dans la balance la suppression de la limite des 28 tonnes, limite qui sera inutile lorsque les Alpes seront protégées d'une autre manière. Tant les routiers que l'Union européenne en auraient été satisfaits. Et les écologistes, avec le temps et l'importance des autres mesures annoncées, auraient pu être raliés à cette cause. ■

Les bémols d'un défi européen

(vb) L'Europe des diplômes et la mobilité des étudiants oblige les Conservatoires et les Écoles de musique à harmoniser leurs titres, leurs plans d'études et à créer des Hautes Écoles de Musique suisses qui puissent rivaliser avec les Hautes Écoles européennes. Actuellement les étudiants suisses sont désavantagés pour poursuivre leurs études à l'étranger.

FORMATIONS NON INSCRITES DANS LA LOI FÉDÉRALE

Pour des raisons constitutionnelles, les formations dans les domaines artistiques ne relèvent pas de la souveraineté de la Confédération et ne sont pas soumises à la Loi fédérale sur la formation professionnelle. A la place d'une reconnaissance générale officielle des diplômes par la Confédération, valable à l'étranger, il faut faire intervenir soit le Concordat scolaire (via la CDIP, Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) soit, lorsqu'il sera ratifié, l'Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études du 18.2.1993.

Les étudiants suisses n'ont donc pas de diplôme national sanctionnant leurs études, ce qui est un handicap sur le plan international. D'ailleurs, on ne sait même pas combien d'étudiants en Suisse font des études de musique, en l'absence de statistiques.

La formations aux professions artistiques dépend des cantons. Or les différents pays qui nous entourent délivrent des diplômes d'Etat et les écoles qui préparent aux études musicales et à l'enseignement y sont le plus souvent de type universitaire. En Suisse, les conservatoires et écoles supérieures de musique délivrent des diplômes cantonaux, de même que la Société suisse de pédagogie musicale.

Le premier pas vers une harmonisation passe donc par la reconnaissance intercantonale des diplômes. Les directeurs de conservatoires et d'écoles de musique se sont donc adressés à une institution peu connue du citoyen, qui regroupe les directeurs de l'instruction publique, la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique).

Cet organisme est chargé d'intégrer progressivement tous les diplômes cantonaux dans l'«Accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études». Cette reconnaissance suisse ouvrira ultérieurement la porte à une évaluation mutuelle des diplômes entre conservatoires européens. Quant aux écoles professionnelles de jazz, elles sont encouragées à leur tour à se réunir au niveau suisse pour établir un plan d'études-cadre.

Mais ce n'est pas tout: il s'agit d'instaurer dans les années qui viennent des hautes écoles de musique, pendant des HES (Hautes Ecoles spécialisées) techniques et économiques qui se créent sous l'égide de l'OFIAMT.

Rappelons que, dans notre pays, de nombreuses formations ne sont pas régies par l'OFIAMT, qui gère les apprentissages et les formations techniques et économiques. Elles ne dépendent pas non plus de l'Université. Ces formations supérieures non universitaires comprennent les professions sociales, paramédicales, pédagogiques (en partie), artistiques, musicales. Ce sont les cantons qui chapeautent ces formations et les écoles qui y mènent se doivent aujourd'hui de coordonner rapidement leurs plans d'études, pour ne pas être marginalisées demain. Dans le domaine artistique, les arts visuels ont déjà plusieurs longueurs d'avance. La musique ne fait qu'emboîter le pas.

Le jeudi 22 septembre, les responsables des dix-sept conservatoires suisses et des différentes écoles supérieures de musique étaient réunis au Conservatoire de Lausanne. Il s'agissait d'avaliser les propositions du groupe de travail créé il y a trois ans à la demande des directeurs de conservatoires. On a entériné les propositions en gros, sans entrer dans le

détail de savoir qui (et où) enseignerait Stockhausen ou Boulez.

On sait par contre que d'ici cinq ans, l'enseignement de la musique dépendra de trois types d'écoles: les Hautes Ecoles de Musique (HEM), les Conservatoires supérieurs, les instituts spécialisés. Les HEM offriront toutes les formations pour instruments, le chant, la composition, la direction d'orchestre, de chœur, l'enseignement de la musique dans les écoles publiques, etc. Elles devront collaborer avec une université proche, pour une ouverture à la musicologie et à la recherche.

L'harmonisation partielle des enseignements, premier pas vers les HEM, est réalisée. Le groupe de travail a élaboré deux premiers plans d'études, approuvés par les directeurs de conservatoires: ceux qui concernent le diplôme d'enseignement instrumental et vocal ainsi que le diplôme d'enseignement de la musique dans les écoles publiques (deuxième cycle secondaire). Le consensus s'est fait sur les grandes lignes dans un premier temps.

Quant au degré primaire et au premier cycle secondaire, ils ne sont pas prêts d'avoir leurs plans d'études unifiés, en raison des différences de formation d'un canton à l'autre, enracinées dans une culture fortement régionaliste.

Un premier écueil vers l'unification future des écoles de musique pointe à l'horizon. Ces beaux projets se heurtent aux particularismes. Le risque est réel que chaque canton œuvre dans son coin pour instaurer avant les autres sa haute école. Les cantons devront abandonner un peu de leur indépendance pour développer des synergies et travailler à la mise en place de centres régionaux.

Le deuxième écueil sera financier. Alors que les HES fédérales sont assurées d'un important financement par la Confédération, celui des écoles de musique, cantonal et communal, devra compter sur un soutien des différents parlements cantonaux. Ce qui ne sera guère aisé, dans la conjoncture actuelle. Une participation financière de la Confédération a pourtant été requise par l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique. Celle-ci préconise une participation de 25% pour les HES cantonales. On peut toujours rêver! Les hautes écoles professionnelles techniques, économiques et agronomiques sont d'ores et déjà assurées, elles, d'un financement fédéral et cantonal de 5,4 milliards pour une période de huit ans. ■

Le patronat fait-il de la rétention à l'embauche?

(ag) La balance suisse des paiements est révélatrice de l'activité économique. Si l'on compare le premier semestre 1994 à l'année 1993, l'évolution des principaux postes est significative d'une reprise. Pourtant, étonnement, les exportations stagnent, malgré l'augmentation des commandes. Explication vraisemblable: les entreprises freinent le renforcement des effectifs de travailleurs.

REPÈRES

Evolution des personnes actives occupées dans l'industrie

de 1991 au

1^{er} trimestre 1994

1991 1 225 000

1992 1 178 000

1993 1 125 000

1994 1 098 000

(1^{er} trimestre)

soit la suppression de
127 000 emplois.

Progression du commerce extérieur.

(rapprochement avec les chiffres ci-dessus à nuancer, du fait que toute l'industrie ne travaille pas pour l'exportation)

Indice

(valeur moyenne: volume et prix)

1991 109

1992 113,5

1993 114,2

1994 117,8

(1^{er} trimestre)

1994 115,8

(2^e trimestre)

On connaît les records paradoxaux de l'année dernière: bénéfices gigantesques des banques, en milliards, chômage lourd, en centaines de milliers. Il faut en ajouter un encore: jamais le solde de la balance des paiements n'a été si actif: 27 milliards. C'est-à-dire que nos échanges de marchandises et de services avec l'étranger, auquel s'ajoute le revenu des capitaux, a dégagé en notre faveur 27 milliards.

Du jamais vu; le 7,5% du produit national brut, un record mondial. Ce solde actif étant disponible, la Suisse a pu s'offrir le luxe en pleine récession intérieure de placer à l'étranger 28 milliards, en investissements directs. Comme d'habitude, c'est le fait des multinationales, mais avant tout en investissements de portefeuille (titres) pour le montant incroyable (solde net) de 25,5 milliards, ce qui explique pour une part le bénéfice des banques qui furent les opératrices de ces mouvements de capitaux.

On explique en général qu'un solde actif élevé de la balance des paiements peut être le reflet d'une récession dans la mesure où baissent les importations: les particuliers consomment moins, les entreprises renoncent à des équipements. Tel fut le cas pour la Suisse en 1993. La Suisse a acheté pour 2,5 milliards de moins à l'étranger; même recul en 1992, déjà. Comme les exportations suisses, qui avaient déjà fortement progressé en 1992 grâce à la diversité des marchés mondiaux, ont maintenu leur performance (+1,3 milliard), la balance des marchandises traditionnellement déficitaire s'est trouvée excédentaire.

Le renversement de 1994

L'économie suisse aurait renoué avec la croissance à partir du troisième trimestre 1993. Le premier semestre 1994 devrait confirmer la tendance: les ménages consomment plus et les entreprises s'équipent à nouveau. Les importations de machines et d'appareils en métaux le confirment. Ou par exemple les véhicules utilitaires (camions: +44%). La relance des importations devrait réduire l'excédent commercial conjoncturel. Preuve supplémentaire, pourrait-on croire, d'un retour à la normale. Mais il y a un hic. L'environ-

nement international reste favorable, même si l'Europe stagne encore: le Sud-Est asiatique, la Chine, l'Amérique latine demeurent de gros clients. Les remarquables résultats des entreprises exportatrices qui ont su de 1991 à 1993 conquérir de nouvelles parts de marché devraient donc se maintenir. Or la progression s'est brusquement tassée au second trimestre 1994, passant de +5,8% à +1,4%. Ces derniers mois, l'évolution s'est même inscrite en recul.

Pourtant les commandes ont augmenté. L'Office fédéral de la statistique relève au 1^{er} trimestre 1994 une progression de 13% des commandes. Le test conjoncturel de l'EPFZ livre le même diagnostic.

La production n'arrive pas à suivre

Comment s'explique alors la contradiction? Walter Brodmann, chef de division à l'Office fédéral des affaires économiques extérieures n'hésite pas (*La Vie économique*, septembre 94). Il y a un goulot d'étranglement à la livraison: la production ne suit pas.

Les entreprises jusqu'en 1993 ont ralenti leurs achats d'équipement. Mais elles ont surtout réduit l'emploi. Et cette tendance s'est poursuivie en 1994 (voir marge).

Au premier trimestre, 8000 emplois ont encore disparu dans le secteur industriel. Les gains de productivité ont donc été exceptionnels, mais ils se paient aujourd'hui en retard de livraison, en absence de souplesse, malgré le recours excessif aux heures supplémentaires.

Certes, lorsque les délais indisposeront le client et deviendront un argument de concurrence, le patronat renforcera les effectifs, non sans avoir donné la priorité à l'équipement machine. Cependant, il a une responsabilité non seulement à l'égard des acheteurs de ses produits, mais aussi du pays.

Les milieux économiques se disent préoccupés des déficits de l'assurance-chômage. Mais après avoir obtenu des succès remarquables à l'exportation, par des mesures de rationalisation poussées à l'extrême, n'est-il pas temps qu'ils assument leurs responsabilités face au chômage, quand les commandes sont là et qu'ils sont incapables de livrer dans des délais corrects? ■

DÉCHETS

Un enjeu capital pour la Riviera

Depuis quelques années, le problème de la gestion des déchets et du recyclage de ceux-ci est au centre des préoccupations de toutes les collectivités publiques. Les Romands ont quelques longueurs de retard sur la Suisse allemande, néanmoins des progrès sensibles sont perceptibles, au fil des expériences et des projets mis sur pied ici et là.

PIERRE CHIFFELLE

député, municipal à Vevey

On parvient aujourd'hui à mieux cerner l'ensemble des éléments qui doivent être pris en considération: motivation des usagers, taux de recyclage selon le type de déchets, filière de recyclage, avantages et inconvénients de la taxe poubelle, etc.

Dans l'ensemble du pays c'est le principe du tri à la source des déchets valorisables qui prévaut. L'art. 6 de l'Ordonnance sur le traitement des déchets prévoit expressément que les déchets urbains valorisables comme le verre, le papier, les métaux et les textiles soient dans la mesure du possible collectés séparément et valorisés. En Suisse romande, le système de traitement des déchets de la Ville de Lausanne s'inspire largement de ce principe. Ce système a permis de constater, dans la pratique, qu'en quelques années le taux de récupération et par conséquent de recyclage a augmenté de manière spectaculaire. Le succès dépend toutefois d'une politique d'information motivante à l'intention des administrés. Certains considèrent que les performances peuvent être encore améliorées avec l'introduction d'une taxe-poubelle raisonnable, se fondant à ce propos sur les expériences faites dans les cantons suisses alémaniques. Il ne faut cependant pas perdre de vue à ce sujet que les effets secondaires de l'introduction d'une telle taxe (tourisme des déchets, incinération sauvage, surcharge des STEP etc.) ne peuvent être réduits rapidement à leur plus simple expression que si la taxe en question est appliquée à toute une région, voire tout un canton. De plus, elle ne doit être introduite que si la collectivité a démontré pouvoir fournir des prestations efficaces dans ce domaine. Ce n'est pas le cas partout.

L'importance des filières de recyclage

La politique de gestion des déchets doit tenir largement compte de l'existence d'efficaces filières de recyclage. La priorité doit aller à la collecte séparée du compost, du textile, du PET, outre le papier et le verre.

A cet égard, l'organisation de la collecte, notamment pour le papier, doit tenir compte du fait que la récupération effective n'est possible que si l'on est en présence d'un matériau de bonne qualité, les matériaux souillés par le mélange avec d'autres déchets étant inutilisables.

Nonobstant la clarté apparente des textes légaux sur le plan cantonal et fédéral, d'aucuns s'ingénient à faire croire que la séparation des déchets peut être effectuée de manière efficace dans le cadre de centres de tri où les

déchets arrivent mélangés puis sont triés selon des procédés mécaniques et manuels. Cette philosophie industrielle du traitement des déchets pose un certain nombre de questions importantes. La réponse qu'on y apportera aura des conséquences financières et écologiques capitales pour les collectivités publiques concernées.

Il existe différents types de concepts de traitement industriel des déchets. D'un côté, le «tout-au-sac»: le tri des déchets recyclables s'effectuant en grande partie manuellement dans le cadre d'un travail à l'évidence dégradant. C'est le système que propose l'usine Sorval, à Châtel-St-Denis, aux communes qui sont ses clientes.

Le sac jaune

Un autre concept a été testé depuis deux ans à Jongny. C'est le système dit du «sac jaune», selon lequel les ménages se contentent de séparer les déchets végétaux. Quant aux déchets incinérables, ils sont collectés dans un sac, les déchets récupérables, tels que papier, verre, alu, métaux, piles etc., étant collectés dans un autre sac dont le contenu est ensuite trié manuellement. Aux dires de ses partisans, ce système permet d'aboutir à un taux de récupération particulièrement élevé. Il laisse cependant complètement de côté le fait que cette expérience n'a jamais été réalisée en milieu urbain et qu'elle ne permet pas d'assurer une qualité suffisante des matériaux recyclables, tels que le papier notamment, souvent trop souillé pour être récupérable. L'introduction d'un tel système est pourtant très sérieusement discutée pour 18 communes de la Riviera vaudoise.

Trois objections principales lui sont d'ores et déjà opposées:

- Ce système ne correspond pas au principe légal de séparation des déchets à la source.

- Il suppose un investissement important de l'ordre de 25 000 000 de francs pour un bassin de population de quelque 70 000 personnes.

- Il désresponsabilise le citoyen, qui n'est plus motivé à s'intéresser à la nature de ses déchets, à leur provenance et à leur possibilité de recyclage.

L'enjeu est de taille: choisir une coûteuse solution de facilité n'amènera pas une meilleure prise de conscience du problème du traitement des déchets et de leur recyclage. Cela aura pour conséquence l'impossibilité d'exercer des pressions efficaces sur les producteurs de déchets, la masse de ceux-ci continuant

RÉFÉRENCE

Revue *Die Stadt - Les Villes*, 4/94, p. 19 et 20.



alors à augmenter en toute liberté. Les seuls acteurs à y gagner seront alors les vendeurs d'usines de tri clés en main.

Il était prévisible que la gestion efficace des déchets attise les convoitises des industriels, toujours enclins à profiter de la paresse ou du manque d'imagination des responsables politiques ou de certains citoyens.

L'autre solution est d'affiner la collecte séparée des déchets et leur recyclage en faisant des administrés des partenaires actifs et responsables. Les investissements nécessaires pour une information dynamique et pour la mise en place

d'un système de collecte efficace et accessible à chacun sont sans commune mesure avec le coût élevé de la mise sur pied d'un système industriel. Il est cependant clair que les collectivités publiques locales — souvent dépassées par la complexité de ces problèmes — seraient assurément plus tentées de mettre sur pied un système efficace de tri à la source si les autorités fédérales voulaient bien s'y engager d'une manière plus marquée, notamment sur le plan financier, plutôt que de se contenter d'édicter des normes dont la mise en œuvre est ensuite courageusement laissée aux bons soins des cantons et des communes. ■

Courrier

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédactrice:

Valérie Bory (vb)

Ont également collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Pierre Chiffelle

Composition et maquette:

Valérie Bory, Murielle Gay-

Crosier Marciano,

Françoise Gavillet

Administrateur-délégué:

Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et

Métiers SA, Renens

Abonnement annuel:

80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone:

021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9

A propos de l'idée d'affecter le produit de la taxe sur le CO₂ à l'abaissement des émissions dans les pays où cela serait le plus rentable (DP n° 1181 *Privilégier l'objectif*), un lecteur réagit.

«...Cette suggestion appelle une observation fondamentale: les moyens techniques ne suffiront pas à limiter les émissions de CO₂, il faut aussi modifier nos comportements énergivores.

En 1987, les pays de l'OCDE et de l'Est réunis représentent 24% de la population mondiale et consomment 78% des énergies commercialisées dans le monde. Il faut en outre relever que 90% de ces énergies sont des énergies fossiles non renouvelables (pétrole, gaz et charbon) productrices de CO₂.

Si l'on admet que nous devons, au moins, stabiliser la consommation de ces énergies et si l'on souhaite, pour des raisons d'équité, que chaque habitant de la Planète puisse disposer de la même quantité d'énergie, il faut alors que la population des pays de l'OCDE et de l'Est réduisent leur consommation de 78 à 24%, soit d'un facteur 3 environ.

Nous savons bien que les mesures techniques et les énergies renouvelables ne suffiront pas pour satisfaire un tel objectif et qu'il faudra également changer nos comportements énergétiques, notamment en supprimant l'usage de la sacro-sainte bagnole individuelle et en réduisant les volumes d'habitation chauffés, comme dans les campagnes d'antan. Cette situation ne serait pas si terrible, puisque nous reviendrions à la consommation du début des années soixante, où personne ne mourrait de froid en Suisse».

Jean-Michel Corajoud

une large part l'avenir du pays ne sont pas toujours signe de santé, tandis que les époux normaux et bien équilibrés réduisent toujours plus le nombre de leurs enfants... Ainsi ce couple dont descendent, en quatre à cinq générations, une centaine d'anormaux et de tarés, et pour lequel l'Etat a payé jusqu'à 5 millions d'assistance et de frais d'internement».

Votation sur le racisme

(ag) La votation avait plusieurs enjeux. L'objet lui-même: la répression des formes agressives et dégradantes de la haine raciale, ethnique, religieuse. Mais aussi indirectement l'ouverture de la Suisse au monde extérieur. Et enfin la légitimité du Conseil fédéral pour conduire cette politique.

A juste titre les commentateurs ont rapproché les votes du 25 septembre de ceux des scrutins antérieurs sur l'EEE, sur les casques bleus, sur les naturalisations facilitées. L'intérêt de ces comparaisons, c'est de faire apparaître des constances cantonales sous la liberté d'appréciation que justifie la spécificité des objets.

Ces cartes superposées définissent l'enjeu. Il est de nombreux cantons suisses-allemands qui, tels les deux Bâle, sont des cantons d'ouverture. Sur la question européenne qui est la question primordiale, il importe, j'insiste, de les faire basculer dans le camp de l'ouverture. C'est la responsabilité des cantons sûrs d'eux et de l'appui de leur population d'aborder les cantons réfractaires, non pour les régenter au nom d'une vérité préétablie, mais pour débattre avec eux. A 13 contre 13, comme l'a révélé le dernier vote, les chances s'équilibrent. Mais il ne faut pas que les majorités futures s'inscrivent au hasard de l'ordre chronologique des scrutins. Elles doivent faire l'objet d'un travail intercantonal préalable, celui des autorités politiques, celui des mouvements engagés, celui des partis, de canton à canton, de jumelage à jumelage. Le 25 septembre a confirmé que le jeu était ouvert. ■

En bref

1941, en Suisse, publication par la *Ligue du Gothard*, mouvement d'affirmation nationale, d'une brochure d'Albert Studer-Auer intitulée *L'Offensive de la vie — Pour la restauration de la famille*. On lit à la page 11: «Le tableau d'ensemble s'assombrit quand on constate que les familles nombreuses dont dépend désormais pour

L'énergie du désespoir

(ge) «La demande contraceptive croît avec le niveau d'instruction des femmes» Cette pensée simple mais lourde de conséquences politiques a généralement été oubliée dans les analyses de la Conférence du Caire, dont les tenants étaient obnubilés par la pensée PIM (Pape-Intégristes-Musulmans) ou surtout anti-PIM.

RÉFÉRENCE

Sources : Pour le dossier *Femmes Population et développement* consulter *Solidaire* n° 124, Août 1994 (Déclaration de Berne, tél. 021 624 54 17). Les vaccins contraceptifs sont analysés dans un supplément du *Scandinavian Journal of Immunology*, Vol 36, 1992, en particulier l'article de P.D. Griffin (p.111 ss). La vasectomie généralisée est exposée par Djerassi dans la revue *Nature* du 7 juillet 1994, p. 11, «A new look at male contraception».

L'offre contraceptive n'a pas beaucoup changé depuis trente ans. La pilule reste la forme la plus «avancée» de contraception et si les dosages hormonaux ont évolué depuis sa découverte (mini-pilules, injections à long terme), peu d'efforts ont été entrepris pour trouver d'autres techniques contraceptives. Ainsi, la pilule pour homme n'a aucune chance de voir le jour avant trente ans, car aucune grande entreprise pharmaceutique ne s'y intéresse.

De fait, le privé a presque complètement déserté le champ des recherches contraceptives; cela est lié au fait que la pilule satisfait les besoins des pays riches, où l'encadrement médical est satisfaisant, où il y a peu d'obstacles culturels et où finalement les ressources existent pour garantir les ventes. L'abandon par l'industrie pharmaceutique de la recherche contraceptive s'explique aussi par les risques considérables qu'elle encourt (*l'effet thalidomide*). Par exemple, le Norplant, un contraceptif implanté dans le bras (sous-cutané) est utilisé depuis une demi-douzaine d'années dans une quarantaine de pays; l'effet dure 5 ans et si une femme désire un enfant avant ce délai, il faut extirper les capsules restantes. Chose réputée indolore et rapide, jusqu'au jour où le Norplant, désormais approuvé aux Etats-Unis, fut implanté à des femmes ayant accès ... à des services juridiques. Wyeth-Ayerst, la compagnie qui distribue Norplant, est confrontée depuis 1991 à plus de 600 plaintes pénales pour extirpation douloureuse (dommages: de 20 000 à 50 000 dollars).

Les experts s'accordent pour dire que le contraceptif idéal à destination du tiers-monde reste à développer. Il faudrait un contraceptif qui: 1) reste actif longtemps (plusieurs années) après un seul traitement; 2) soit facile à administrer et par une méthode qui soit associée de manière positive au bien-être de la personne; 3) reste efficace sans une action consciente de l'utilisatrice; 4) soit bon marché.

La solution idéale ? Le *vaccin contraceptif*, dont la recherche est coordonnée par l'OMS. Les campagnes de vaccination étant en général bien appréciées de la population, l'idée qu'un vaccin contraceptif serait rapidement accepté s'est imposée. Mais, contrairement à la coqueluche, il n'est pas très facile de se vacciner contre les bébés ! Pour un vaccin classique, l'antigène — c'est-à-dire la substance qui génère la production d'anticorps

— est externe (la capsule d'un virus); mais dans le cas présent, l'antigène est une substance produite par le corps lui-même (par exemple une hormone produite exclusivement durant la grossesse): le corps humain est naturellement beaucoup moins enthousiaste à rejeter une substance qu'il reconnaît comme sienne. Une hormone synthétisée par la muqueuse utérine et nécessaire à l'implantation de l'oeuf fécondé, la gonadotrophine chorionique (HCG), est une des substances de choix du projet; ce cas illustrera quelques problèmes réels de l'approche choisie par l'OMS.

On ne peut injecter simplement l'HCG et voir monter le titre sanguin d'anticorps anti-HCG; pour avoir une réponse immunologique, il faut coupler l'HCG à une protéine plus réactive, une portion de la toxine de la diphtérie par exemple; et pour que la réponse immunitaire perdure, il faut combiner l'injection d'antigène avec celle d'un irritant, de l'huile minérale par exemple.

Les effets secondaires des ces adjuvants peuvent probablement être maîtrisés (dans les laboratoires), mais la question reste entière lors d'application à de larges populations par des planificateurs pressés. Comme pour les autres vaccins, les titres d'anticorps commenceront à baisser à un rythme quasi individuel, et passé un certain seuil, sans signes manifestes, la femme redeviendra fertile. Cette baisse est pour le moment hors contrôle médical. Finalement il n'y a pas de réversibilité rapide dans le cas où la femme voudrait arrêter le traitement. Le maintien du projet vaccin contraceptif ne tient-il pas de l'acharnement ?

Une dernière solution «originale» est de considérer que l'état naturel du mâle est la stérilité. En effet, pourquoi ne pas procéder à une vasectomie généralisée des jeunes de 20 ans, non sans avoir auparavant prélevé du sperme et l'avoir stocké dans l'azote liquide, de quoi faire le nombre d'enfants voulu lorsque le temps sera venu. L'armée américaine est sollicitée pour un programme de viabilité de sperme (sans la vasectomie); celle-ci établie, il ne resterait qu'à rassurer le public sur la sécurité des stocks et l'inviolabilité des échantillons individuels. Que la suggestion provienne de Carl Djerassi, l'un des trois pères de la pilule, indique bien le désespoir dans lequel la recherche contraceptive est placée aujourd'hui. ■